

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 918

18 décembre 1998

SOMMAIRE

Alfi Convertix, Sicav, Luxembourg	page 44019	Foncial Participations Investissements S.A., Luxembourg	44033
(Les) Amis de l'Orgue de Saint-Joseph, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	44052	Fondation pour le Développement de la Coopération Allemagne-Luxembourg dans le Domaine des Sciences, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg	44053
Arel Investissements S.A., Luxembourg	44018	Fonds Général Stratégique, Sicav, Luxembourg	44034
(Le) Beauvoir, S.à r.l., Luxembourg	44042, 44043	Fontanarosso S.A., Luxembourg	44030
Bell Canada International Korea (Investments), S.à r.l., Luxembourg	44019	Gas Shipping S.A., Luxembourg	44034
Blue Light Holdings S.A.	44018	Georesources Lux S.A., Luxembourg	44035
Bolux, Sicav, Luxembourg	44019	Golden Gate S.A.H., Luxembourg	44038
Borsi Promotion, S.à r.l., Luxembourg	44018	Heisenberg Finance S.A., Luxembourg	44033
Borsi Serge & Cie, S.à r.l., Luxembourg	44018	Horizon Investments S.A., Luxembourg	44034
Bossa Holding S.A., Luxembourg	44020	HTL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44030
C.A.D.L S.A., Luxembourg	44021	IC International Consultants S.A., Luxembourg	44035
Carbom S.A., Luxembourg	44018	INFICO International Finance and Investment Company S.A.H., Luxembourg	44033
(Le) Castel, S.à r.l., Luxembourg	44043, 44044	Intercontinent Carriers S.A., Luxembourg	44037
Centre Le Roi Dagobert S.A., Grevenmacher	44020	Jeanfin S.A., Luxembourg	44035
Chine Investissement 2000, Sicav, Luxembourg	44021	Jopoly Immobilière S.A., Walferdange	44041
Comptoir de Shaanxi, S.à r.l., Strassen	44022, 44024	King's Club, S.à r.l., Luxembourg	44039
Comptoir Européen de Management, S.à r.l., Eschen	44020	Lareninvest Holding S.A., Luxembourg	44036
Concept Management S.A., Luxembourg	44022	Larix S.A., Luxembourg	44036
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg	44021	Lux-Tank S.A., Luxembourg	44044
Dawn Finance S.A., Luxembourg	44024	Malaco Investments S.A., Walferdange	44044
Dewaplus, Sicav, Luxembourg	44025	Marine Investments S.A., Luxembourg	44036
Distribution Holdings, Luxembourg	44026	Media Partners Properties S.A., Luxembg	44045, 44046
Eaufinance S.A., Luxembourg	44025	Me-Ko Trans S.A., Luxembourg	44035
Eltec Distribution S.A., Luxembourg	44026	Memie S.A., Luxembourg	44046
Entreprise de Nettoyage et de Location de Containeurs Bourkel Mireille, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	44026	Metal Invest Finance S.A., Luxembourg	44047
Entreprise de Transports Fernand Bourkel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	44026	Misty S.A., Luxembourg	44055
Etablissement Général d'Investissement S.A., Luxembourg	44027	Modet Group Luxembourg A.G., Esch-sur-Alzette	44041
Etanchéité S.A., Kehlen	44040, 44041	MT Finance S.A., Luxembourg	44059
Etudes et Projets S.A., Luxembourg	44025	Multimet S.A., Luxembourg	44046
Eumene Holding S.A., Luxembourg	44026	Natimmo S.A., Luxembourg	44047
European Finance Partners Holding S.A., Luxembourg	44027	New England Capital S.A., Luxembourg	44045
European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	44055	New York Advisers, Sicav, Luxembourg	44049
European Trust Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	44027	Oblicic, Sicav, Luxembourg	44052
Eurostone S.A., Strassen	44028	Ocular Developments S.A., Luxembourg	44048
Eurowideweb S.A., Luxembourg	44030	Owen International S.A., Luxembourg	44064
Everest Communication, S.à r.l., Luxembourg	44024	Parvogest S.A., Luxembourg	44064
Fiduciaire SOFINTER, S.à r.l. (Société Fiduciaire Internationale), Munsbach	44031	Rabobank Holland Fund, Sicav, Senningerberg	44048
Finance Organizations S.A., Luxembourg	44028	Rabobank Select Fund, Sicav, Senningerberg	44050
Financial J. Fox Limited, Luxembourg	44031	Residence, S.à r.l., Walferdange	44052
Finassurlux S.A., Clemency	44028	Schiffahrtsunternehmen Schipper, S.à r.l., Luxembourg	44042
Findim Finance S.A., Soparfi, Luxembourg	44028, 44030	Servacor International S.A., Luxembourg	44054
Flap & Co. S.A., Luxembourg	44027	S.I.H., Services Investments Holding S.A., Luxembourg	44051, 44052
		Simon A. Cohen Luxembourg, S.à r.l., Luxembg	44047
		Sitting Bull, S.à r.l., Luxembourg	44064
		Viking Capital S.A., Luxembourg	44059
		X-Tra International S.A., Luxembourg	44050

CARBOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.312.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43764/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

BLUE LIGHT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 21.324.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 août 1998

... de nommer Madame Sonia Willems, Licenciée en Sciences Economiques et Consulaires - MBA - demeurant à Rhodes-St-Genève, administrateur, en remplacement de Madame Noëlla Poncelet dont elle achèvera le mandat.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998, vol. 511, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43757/668/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

AREL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 61.669.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 octobre 1998 à 14.00 heures

Résolution

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Giancarlo Cervino et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43753/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

BORSI PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1412 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour la S.à r.l. BORSI PROMOTION
Signature

(43759/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

BORSI SERGE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1412 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour la S.à r.l. BORSI SERGE ET CIE
Signature

(43760/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ALFI CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

(43751/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ALFI CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 1998

En date du 21 avril 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997;
- de ratifier la nomination, datée du 18 avril 1998, des VERRERIES POCHET et du COURVAL S.A. en tant qu'Administrateurs de la SICAV en remplacement de NATEXIS BANQUE, démissionnaire ainsi que de la MUTUELLES DES ARCHITECTES FRANCAIS; nominations soumises à l'approbation de la BANQUE CENTRALE DE LUXEMBOURG;
- de réélire M. Xavier Dupon, M. Eric Bonneville, M. Jean-Marie Paluel-Marmont, UBS ASSET MANAGEMENT FRANCE, UBS MULTI-GESTION, des VERRERIES POCHET et du COURVAL S.A. et la MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999;
- de réélire DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43752/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**BELL CANADA INTERNATIONAL KOREA (INVESTMENTS), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.600.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 1998 que:

1. décharge est accordée au gérant démissionnaire, M. Roeland P. Pels, pour le reste de son mandat;
2. M. Tom van Rijckevorsel, administrateur de sociétés, domicilié rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf est élu au poste de gérant. Il terminera le mandat du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

Pour extrait conforme
D. C. Oppelaar
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43755/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

BOLUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.507.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 1998

Transfert du siège social à partir du 15 septembre 1998: du 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

(43758/007/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

BOSSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.514.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juillet 1998

- de nommer Maître Alberto Francisco Bauer, Avocat, Genève, administrateur, en remplacement de Madame Lioudmila Arjanova dont il achèvera le mandat.
- de nommer la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg, commissaire aux comptes, en remplacement de MATHIEU, PIROTTE ET ASSOCIÉS dont elle achèvera le mandat.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43761/668/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

BOSSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.514.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 1998

- de nommer la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg, commissaire aux comptes, en remplacement de la FIDUCIAIRE BENOY, Luxembourg, dont elle achèvera le mandat.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1998.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1998, vol. 512, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43762/668/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

COMPTOIR EUROPEEN DE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000 LUF.

Siège social: Eischen, 7, cité Aischdall.
R. C. Luxembourg B 26.695.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

Signature.

(43772/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.023.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 1998

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Carlo Hein, demeurant à L-6693 Merttert, route de Wasserbillig.

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997.

Nouvelle composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Hein Jos, demeurant à Born, Président du Conseil d'Administration,
- Madame Hein-Lies Henriette, demeurant à Born,
- Madame Nagornoff-Hein Elisabeth, demeurant à Born,
- Monsieur Hein Mike, demeurant à Born,
- Monsieur Hein Carlo, demeurant à Merttert.

L'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante concernant les pouvoirs de signatures:

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des administrateurs, à l'exception des engagements ayant trait aux opérations immobilières et hypothécaires, pour lesquelles les signatures conjointes du Président du Conseil d'Administration avec celle d'un des autres administrateurs sont requises.

Grevenmacher, le 5 octobre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43765/680/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

CHINE INVESTISSEMENT 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.978.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signature.

(43766/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

CHINE INVESTISSEMENT 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.978.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 1^{er} avril 1998*

En date du 1^{er} avril 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
- de réélire MM. Jacques de Beupuy, Joseph Bescou et Antoine Fossorier en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.
- de réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43767/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

C.A.D.L S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour objet:

Détermination du directeur habilité à engager avec sa seule signature la société C.A.D.L S.A.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le lundi dix-neuf octobre à 10.00 heures.

Sont présents:

- La société TERNBERRY LIMITED, avec siège social 152/160 City Road Kemp House EC1V 2HH London England, ici représentée par Monsieur Vincent Le Saux, demeurant à Luxembourg, et
 - La société EURO UNION BANCORP S.A., avec siège social 205 Saffrey Square, Bank Lane P.O. Box 8188 Nassau Bahamas England, ici représentée par Monsieur Vincent Le Saux, demeurant à Luxembourg;
- seuls associés de la société anonyme C.A.D.L S.A., et,
- Monsieur Michel Salin, salarié, demeurant 71, rue des Glacis, L-1678 Luxembourg.

S.A. au capital de 1.250.000,- LUF, se sont réunis à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, Royal Rome I à l'effet de procéder à la désignation de la personne autorisée à engager C.A.D.L S.A. avec sa seule signature.

A l'unanimité, est désigné directeur de la société C.A.D.L S.A. et habilité à engager la société par sa signature et ce, sans limitation de durée,

Monsieur Michel Salin résident luxembourgeois demeurant 71, rue des Glacis, L-1678 Luxembourg-Ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 1998. TERNBERRY LIMITED EURO UNION BANCORP S.A. M. Salin
représentée par V. Le Saux représentée par V. Le Saux

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43763/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.357.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43776/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

CONCEPT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.406.

L'assemblée générale annuelle du 15 octobre 1998 a décidé, compte tenu du bénéfice reporté de LUF 67.787,-, le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 3.066.618,-, de répartir le bénéfice distribuable d'un montant de LUF 3.134.405,- comme suit:

- dividende: 3.130.000,- soit LUF 626,- par action.
- report: LUF 4.405,-.

Suite aux décisions de l'assemblée générale, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Jean-Michel Gelhay, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,
- Michel Lentz, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,
- John Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Pour CONCEPT MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43775/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**COMPTOIR DE SHAANXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.454.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- M. Rui Dang, employé privé, demeurant à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon et son épouse
- 2.- Madame Fang Zhang, employée privée, demeurant à Xian (Chine), Xuan Feng Qiao Road 10.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls propriétaires de toutes les actions de la société anonyme COMPTOIR DE SHAANXI S.A. établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon, ont été exposé au notaire:

- que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 26 mars 1997,
- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 57.454,
- que ladite société a un capital de 100.000,- USD, divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 1.000,- USD chacune.

Cet exposé fait, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société de sa forme actuelle de «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir de capital social de la société en francs luxembourgeois, au cours moyen de ce jour, savoir 1,- USD = 34,75 LUF faisant donc 3.475.000,- LUF et d'échanger les cent actions existantes contre des 3.475 parts sociales d'une société à responsabilité limitée de 1.000,- LUF chacune et de les attribuer aux associés au prorata à leur participation antérieure dans la société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reformuler les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COMPTOIR DE SHAANXI, S.à r.l.

Le siège social est établi à Strassen.

La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation, le commerce et la vente de tous produits industriels et artisanaux, notamment de produits textiles et céramiques et de verrerie en provenance de Chine, à l'exclusion de tout matériel militaire.

La société peut en outre exercer toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exercice ou la promotion.

La société pourra participer dans toutes les entreprises étrangères ou luxembourgeoises sous condition que ces entreprises suivant un objet similaire à celui de la société ou si une telle participation favorise l'exercice ou la promotion de son objet social.

Elle pourra exercer ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. De même elle pourra établir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-quinze mille francs (3.475.000,- LUF) divisé en trois mille quatre cent soixante-quinze (3.475) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Rui Dang, prénommé, trois mille trois cents parts sociales	3.300
2.- Madame Fang Zhang, prénommée, cent soixante-quinze parts sociales	175
Total des parts:	3.475

entièrement libérées ainsi qu'il a été constaté lors de l'acte de constitution du 11 décembre 1996.

La propriété de ces parts d'intérêts résultera du présent acte ainsi que des cessions de parts futures dûment signifiées et acceptées.

Art. 4. La société est gérée et administrée par un gérant, qui ne doit pas être associé. Le gérant pourra, avec l'accord de l'associé, nommer un directeur. Les pouvoirs du directeur seront définis par l'assemblée générale.

Art. 5. La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

La société se trouve valablement engagée soit par la signature du gérant, soit par la signature du directeur en conformité avec ses pouvoirs.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par l'incapacité ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décédé seront reprises par application à la loi.

Art. 8. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable, pour autant qu'il n'est pas autrement décidé par les présents statuts.

Suit la traduction en anglais des statuts:

Art. 1. There is hereby formed a corporation in the form of a private limited liability company under the name of COMPTOIR DE SHAANXI, S.à r.l.

The registered office of the corporation is established in Strassen.

The corporation is established for an unlimited period from the date hereof.

Art. 2. The object of the company is the import & export, the trade and the sale of all industrial and handcraft products, in particular textile products, ceramics and glass-ware of chinese origin, military materials excluded.

The company may exercise all industrial, commercial, financial, movable and real estate activities which are directly or indirectly linked to its own purpose or which may promote the exercise of the development.

The company may participate in any foreign or Luxembourg company under the condition that these enterprises pursue a similar purpose to its own object of if such a participation may promote the exercise or the development of its own purpose.

The company may exercise its activities as well in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad. Also it may establish branches as well in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad.

Art. 3. The corporate capital is fixed at three million four hundred seventy-five thousand francs (3,475,000.- LUF) divided into three thousand four hundred seventy-five (3,475) shares with a par value of one thousand francs (1,000.- LUF) each, attributed to:

1.- Mr Rui Dang, prenamed, three thousand three hundred shares	3,300
2.- Mrs Fang Zhang, prenamed, one hundred seventy-five shares	175
Total of shares:	3,475

totally paid up as is has been stated at the time of the constitution of the company on December 11th, 1996.

The property of this shares will be established by the present deed and the future duly signified and accepted transfers.

Art. 4. The management of the corporation shall be assumed by a director, who needs not be shareholder. The director, in accordance with the shareholder, may appoint a manager, whose power shall be defined by the general meeting.

Art. 5. The management has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the management.

The corporation is committed either by the signature of the director or by the signature of a manager in accordance with his delegated power.

Art. 6. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31st of December of each year.

Art. 7. In the event of incapability or death of a shareholder the corporation will not be dissolved. The shares of the disabled or dead shareholder will be taken over by application of the law.

Art. 8. The law of August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply insofar as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer gérant Monsieur Rui Dang, prénommé. Il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner démission avec pleine et entière décharge à Monsieur Guo-Qiang Zhao, directeur, demeurant n° 2-14. 3, boulevard, Xuan Feng Qiao Road, Xian, Chine, et Monsieur Quan an Hui, directeur, demeurant n° 5-8. 2, boulevard, Xuan Feng Qiao Road, Xian, Chine, en leur qualité d'administrateurs et à Monsieur Rui Dang, prénommé, en sa qualité d'administrateur respectivement administrateur-délégué, et au commissaire aux comptes: LUX-FIDUCIAIRE SC, 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Constatation du notaire

Le notaire instrumentant constate que les conditions des articles 182 et 183 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à LUF 35.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, rédigé en langue française avec la traduction des articles des statuts en anglais. A la demande des comparants et en cas de divergences entre les deux textes, la version française primera.

Après lecture faite aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire soussigné, la présente minute.

Signé: R. Dang, F. Zhang, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 111S, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 1998.

P. Decker.

(43773/206/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**COMPTOIR DE SHAANXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COMPTOIR DE SHAANXI S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
P. Decker
Notaire*

(43774/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

DAWN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.567.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43777/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EVEREST COMMUNICATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

La nouvelle adresse de la société EVEREST COMMUNICATION, S.à r.l. est L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1998.

*H. Cordel
Le gérant technique*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43794/659/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ETUDES ET PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 29.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 21, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43785/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ETUDES ET PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 29.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 21, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43786/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ETUDES ET PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 29.822.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle reportée du 7 octobre 1998

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale annuelle reportée du 7 octobre 1998 que:

1. L'Assemblée Générale accepte la substitution de Monsieur Paul Bruggeman comme Commissaire aux comptes par Monsieur Jacques Galloy pour les exercices 1996 et 1997;

2. Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, ainsi que les comptes annuels relatifs aux exercices sociaux 1996 et 1997 sont approuvés à l'unanimité;

3. L'Assemblée Générale donne décharge pour les exercices écoulés au Commissaire aux comptes et aux administrateurs, Messieurs Dan Arendt et Jacques Neuen pour l'exercice de leur mandat;

4. Monsieur Jacques Galloy est nommé Commissaire aux comptes pour le prochain exercice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43787/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.784.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

(43778/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EAUFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.907.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43780/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

DISTRIBUTION HOLDINGS.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 56.637.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 octobre 1998 à 14.30 heures

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Giancarlo Cervino et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43779/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ELTEC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 53.887.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43781/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**ENTREPRISE DE NETTOYAGE ET DE LOCATION DE CONTAINERS BOURKEL MIREILLE,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 51.934.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43782/767/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**ENTREPRISE DE TRANSPORTS FERNAND BOURKEL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 42.681.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43783/767/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUMENE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 19 octobre 1998

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Lucio Velo, avocat, demeurant à Bissone et Madame Sandra Gerard, administrateur de société, demeurant à Londres ont été nommés administrateurs de la société avec effet au 19 octobre 1998 en remplacement de Monsieur Johan Dejans et de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 19 octobre 1998.

Pour copie conforme Pour extrait conforme

A. Schmit

A. Schmit

Avocat avoué

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43788/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ETABLISSEMENT GENERAL D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 48.915.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43784/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Réunion du Conseil d'Administration du 20 octobre 1998

Par la réunion du conseil d'administration de la société EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A. les administrateurs soussignés prennent note de la démission de Monsieur Simon Couldridge, demeurant à Sark, de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Les administrateurs, Monsieur Paul Joseph Williams et Monsieur Percy James Williams, cooptent Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (F) au conseil d'administration de la société.

La présente décision sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour ratification.

Le Conseil d'Administration
P. J. Williams P. J. Williams

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43789/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Réunion du Conseil d'Administration du 20 octobre 1998

Conformément aux statuts et aux articles 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (F), qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43790/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 33.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 1998, vol. 513, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

R. P. Pels.

(43791/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FLAP & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.768.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43799/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FINASSURLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 61.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1998, vol. 512, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1998.

Signature.

(43796/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43795/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUROSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 46.542.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1998

- de nommer la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg, commissaire aux comptes, en remplacement de GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS dont elle achèvera le mandat.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 511, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43792/668/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**FINDIM FINANCE S.A., Société Anonyme, Soparfi,
(anc. Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.843.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINDIM FINANCE S.A., ayant son siège social L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.843, constituée suivant acte reçu à George Town, Grand Cayman (Iles Caïman), en date du 14 juin 1989, et dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 35 du 25 janvier 1993, et dont les statuts ont été modifiés par actes:

- en date du 30 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 361 du 9 août 1993;
- en date du 22 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 7 du 7 janvier 1994;
- en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 126 du 15 mars 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (U.C.L.), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Francesco Abbruzzese, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Ettelbruck.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de holding en Soparfi avec effet à partir du 1^{er} novembre 1998 et modification de l'article 4 en lui donnant la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société peut également ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Modification de l'année sociale de la société laquelle commencera le 1^{er} novembre et finira le 31 octobre de l'année suivante.

3. Modification de la date de l'Assemblée Générale Statutaire pour la porter du premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures de chaque année au premier mercredi du mois de décembre à 14.00 heures de chaque année.

4. Adaptation en conséquence des articles 11 et 12 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de holding en Soparfi, et ceci à partir du 1^{er} novembre 1998, et de modifier par conséquent l'article 4 en lui donnant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société peut également ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social qui s'étendra dorénavant du premier novembre d'une année au trente et un octobre de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera donc le 31 octobre 1998.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier novembre d'une année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures au premier mercredi du mois de décembre à 14.00 heures de chaque année.

La prochaine assemblée générale annuelle, délibérant sur l'exercice clôturé le 31 octobre 1998, aura lieu le premier mercredi du mois de décembre 1998 à 14.00 heures.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de décembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, F. Abbruzzese, D. De Marco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1998, vol. 111S, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

J. Elvinger.

(43797/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FINDIM FINANCE S.A., Société Anonyme, Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.843.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations en date du 22 octobre 1998.

(43798/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUROWIDEBWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3 boulevard Royal, Royal Rome I.

Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour objet:

Acquisition de 74 % des parts sociales de COMMERCEWEB, S.à r.l. par EUROWIDEBWEB S.A.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le lundi dix-neuf octobre à 10.00 heures.

Sont présentes

- ACCURATE INVESTMENTS LIMITED, dont le siège social est à Somerville House, Haborne Road, Edgbaston, Birmingham B15 2AA représentée par M. Peter Tonks, et

- INVESTMENT TRADING LIMITED, dont le siège social est à Somerville House, Haborne Road, Edgbaston, Birmingham B15 2AA représentée par M. Peter Tonks.

Seuls associés de la société anonyme EUROWIDEBWEB S.A., au capital de 1.250.000,- LUF, se sont réunis à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, Royal Rome I à l'effet de procéder à l'acquisition de 74 % des parts de la société COMMERCEWEB, S.à r.l. dont le siège social est 12, avenue du Québec H9-LP 646 F-91965 Courtaboeuf pour un montant total de 37.000,- FRF.

A l'unanimité des associés, l'acquisition de 74 % des parts de la société COMMERCEWEB, S.à r.l. pour un montant de 37.000,- FRF est décidée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 1998.

ACCURATE INVESTMENTS LIMITED INVESTMENTS TRADING LIMITED

représentée par P. Tonks

représentée par P. Tonks

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43793/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FONTANAROSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.185.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

G. Ludovissy

Avocat-avoué

(43803/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

HTL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 57.951.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43817/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FINANCIAL J. FOX LIMITED, Succursale à Luxembourg.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.291.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature
Le domiciliataire

(43805/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE),
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Stella Battista, employée, demeurant à L-2446 Howald, 33, Ceinture des Rosiers;
- 2) Monsieur Carlo Lettal, employé, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert;
- 3) Monsieur Martial Sins, employé, demeurant à F-54440 Algrange (France), 6, Lotissement des Violettes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} – Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE).

Art. 3. La Société a pour objet la tenue, l'organisation, l'appréciation et le redressement des comptabilités et les comptes de toute nature et d'établir les comptes annuels par des procédés de la technique comptable, d'analyser la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers et de donner des conseils en matière économique et fiscale.

De façon générale, la société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative.

En outre, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II – Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 2.000.000,- LUF (deux millions de francs luxembourgeois), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 20.000,- LUF (vingt mille francs luxembourgeois) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part qu'ils détiennent dans le capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés, donné en assemblée générale des associés dans le respect des conditions prévues à l'article 11. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des nonassociés que moyennant l'agrément unanime donné en assemblée générale par les associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées. Si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les stipulations de l'alinéa précédant, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé d'un commun accord entre le cédant et le tiers non-associé.

Ce droit préférentiel s'exerce par alignement sur le premier prix offert par le tiers non-associé et sans surenchère.

En cas de refus d'agrément injustifié d'un non-associé, l'associé cédant pourra contraindre le ou les associés ayant refusé l'agrément ses parts.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourra, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III – Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature collective des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par le ou les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société ne peuvent être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV – Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Battista, 20 parts, soit un apport en numéraire de 400.000,- LUF (quatre cent mille francs luxembourgeois);
- Monsieur Lettal, 20 parts, soit un apport en numéraire de 400.000,- LUF (quatre cent mille francs luxembourgeois);
- Monsieur Sins, 60 parts, soit un apport en numéraire de 1.200.000,- LUF (un million deux cent mille francs luxembourgeois).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de 2.000.000,- LUF (deux millions de francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Résolution des associés

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-5365 Munsbach, Parc d'Activités «Syrdall».

2. Est nommé gérant pour une durée de trois ans:

Monsieur Martial Sins, prénommé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Battista, C. Lettal, M. Sins, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 1CS, fol. 59, case 7. – Reçu 20.000 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

J. Elvinger.

(43739/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FONCIAL PARTICIPATIONS INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 61.841.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1998

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1998, tenue à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- à la suite de sa démission décharge est donnée au commissaire aux comptes, WURTH & ASSOCIES S.A.;

- nomination d'AGIS, S.à r.l., 24, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes dont le mandat commence ce jour pour prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003;

- transfert du siège social au 24, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 10.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour extrait conforme

Signature

L'Administrateur-Délégué

(43800/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.215.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43816/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

INFICO INTERNATIONAL FINANCE AND INVESTMENT COMPANY S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 38.545.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFICO INTERNATIONAL FINANCE AND INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(43819/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GAS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 1998

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

Signature.

(43806/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FONDS GENERAL STRATEGIQUE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.629.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1998.

(43801/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

FONDS GENERAL STRATEGIQUE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.629.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 14 avril 1998*

En date du 14 avril 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.

- de réélire Maître Françoise Markarian-Tatarian, M. Béat Gaberell et M. Jean-Claude Stoffel, en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

- de réélire ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 14 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43802/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.021.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 12 octobre 1998 à Luxembourg*

A l'unanimité les administrateurs acceptent la démission de Monsieur Joseph Vliegen en tant qu'administrateur de la société.

A l'unanimité ils décident de coopter avec effet immédiat la société MEDIATOR HOLDING INC., ayant son siège social à Tortola, (BVI) en tant que nouvel administrateur de la société; sa nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 512, fol. 20, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43814/742/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GEORESOURCES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.794.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43807/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GEORESOURCES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.794.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43808/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GEORESOURCES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.794.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43809/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

IC INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 40.754.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43818/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

JEANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.911.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43824/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

ME-KO TRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 44.364.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43843/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 513, fol. 26, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43830/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Reportée en date du 9 octobre 1998

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange est nommée administrateur de la société en remplacement de Madame Sandrine Purel, démissionnaire. Madame Irthum terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme
LARIX S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43831/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43828/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43829/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MARINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 26.316.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 7 octobre 1997 que: Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43840/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 25.222.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of October.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL FREIGHT INVESTMENTS LIMITED, a company with registered office at Kings House, The Grange, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands,
here represented by Mrs Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen,
by virtue of a proxy given in Farnham, England, on October 5th, 1998.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company INTERCONTINENT CARRIERS S.A. R. C. B Number 25.222, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 4th, 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 59 of March 11th, 1987.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and most recently by a deed of the undersigned notary on December 28th, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 166 of April 3rd, 1996.

- The corporate share capital of the company is set at two hundred and fifty thousand (250,000.-) United States dollars represented by twenty-five thousand (25,000) shares, having a par value of ten (10.-) United States dollars each, entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company INTERCONTINENT CARRIERS S.A.;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company INTERCONTINENT CARRIERS S.A. with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

The appearing party as liquidator of the company INTERCONTINENT CARRIERS S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office («siège social») of the dissolved company, presently at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4th floor.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary one bearer share certificate which was immediately torn to pieces and the share register with the relevant transfers of shares.

Upon these facts the notary stated that the company INTERCONTINENT CARRIERS S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL FREIGHT INVESTMENT LIMITED, une société avec siège à Kings House, the Grange, St. Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,
ici représentée par Madame Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Farnham, Angleterre, le 5 octobre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme INTERCONTINENT CARRIERS S.A., R.C. B numéro 25.222, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 59 du 11 mars 1987.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire le 28 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 166 du 3 avril 1996.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent cinquante mille (250.000,-) dollars US, représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société INTERCONTINENT CARRIERS S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société INTERCONTINENT CARRIERS S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société INTERCONTINENT CARRIERS S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société INTERCONTINENT CARRIERS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4^{ème} étage.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions au porteur qui a été immédiatement lacéré et le registre des actions avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INTERCONTINENT CARRIERS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-M. Fève, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 111S, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(43820/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.143.

Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

*Pour la société
Signature*

(43811/307/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.143.

Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

*Pour la société
Signature*

(43812/307/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.143.

EXTRAIT

Nominations statutaires

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société GOLDEN GATE S.A., tenue le 31 juillet 1998, enregistré à Luxembourg le 20 octobre 1998, volume 513, folio 17, case 10, qu'a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1999;

- Monsieur Eduardo Varela

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

*Pour la société
Signature*

(43813/307/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

KING'S CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 58.743.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.
Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Christophe Schivre, commerçant, demeurant à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.
Lequel comparant a exposé au notaire:

Qu'il est le seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée KING'S CLUB, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 11 juillet 1997 et qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.743.

Que la société a un capital social de 500.000,- LUF, divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, appartenant toutes à l'associé unique Monsieur Christophe Schivre, prénommé.

Que la société ne possède pas d'immeubles, ni parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cession de Parts

Le prénommé associé unique Christophe Schivre cède par les présentes toutes ses parts sociales à la société anonyme EURO-EASEY S.A., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, pour laquelle est ici présent et accepte son administrateur-délégué Monsieur Giancarlo Speciale, prénommé, lequel déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière de la prédite société.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Le cédant et la cessionnaire déclarent que les modalités de la présente cession ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Monsieur Christophe Schivre, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associée unique la société anonyme EURO-EASEY S.A., prénommée, représentée comme il est dit ci-avant, a pris la décision suivante:

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article six des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à la société anonyme EURO-EASEY S.A. établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

De tout ce qui précède, le notaire a dressé le présent procès-verbal.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 18.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: Schivre, Speciale, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 111S, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 octobre 1998.

P. Decker.

(43826/206/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

KING'S CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 58.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(43827/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**ETANCHEITE S.A., Société Anonyme,
(anc. ISOTHERM-ETANCHEITE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 60.269.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISOTHERM-ETANCHEITE S.A. ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 5 novembre 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.269.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

Le président nomme secrétaire Monsieur Patrick Olm, employé privé, demeurant à Helmsange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Schintgen, industriel, demeurant à Bereldange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de ISOTHERM-ETANCHEITE S.A. en ETANCHEITE S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ETANCHEITE S.A.

3.- Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Fabien Meyer avec pleine et entière décharge tant en sa qualité d'administrateur que d'administrateur-délégué en remplacement par Madame Léa Beissel, demeurant à L-7217 Bereldange, 113, rue de Bridel, en qualité d'administrateur.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV: Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de ISOTHERM-ETANCHEITE S.A. en ETANCHEITE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ETANCHEITE S.A.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Fabien Meyer et lui confère pleine et entière décharge tant en sa qualité d'administrateur que d'administrateur-délégué. L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur-démissionnaire Madame Léa Beissel, demeurant à L-7217 Bereldange, 113, rue de Bridel en qualité d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 18.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Schaack, P. Olm, R. Schintgen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 17, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 1998.

P. Decker.

(43821/206/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**ETANCHEITE S.A., Société Anonyme,
(anc. ISOTHERM-ETANCHEITE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 60.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker

(43822/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**ETANCHEITE S.A., Société Anonyme,
(anc. ISOTHERM-ETANCHEITE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 60.269.

Réunion du conseil d'administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 23 septembre.

Se sont réunis les administrateurs de la société anonyme ETANCHEITE S.A. (ci-avant ISOTHERM-ETANCHEITE S.A.) avec siège social à Kehlen, à savoir:

- a) Monsieur Robert Schintgen, industriel, demeurant à L-7217 Bereldange, 113, rue de Bridel.
- b) Madame Léa Beissel, demeurant à L-7217 Bereldange, 133, rue de Bridel.
- c) Monsieur Frank Nimax, conseil fiscal, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton.

Lesquels administrateurs, après avoir déclaré se considérer comme valablement convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Robert Schintgen, prénommé, est confirmé en sa qualité de président du conseil d'administration, avec pouvoir de représenter la société comme ci-après sub 3.

2.- De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné Monsieur Frank Nimax, prénommé, administrateur-délégué, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature pour toutes opérations ne dépassant pas la somme de un million de francs (1.000.000,- LUF).

3.- Pour tout engagement supérieur la signature du Président du conseil d'administration est requise.

F. Nimax L. Beissel R. Schintgen

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 17, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43823/206/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

JOPOLY IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 65, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 47.869.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43825/767/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MODET GROUP LUXEMBOURG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 25.163.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 août 1998

Les membres du conseil ont décidé à l'unanimité:

– d'accepter la démission de Monsieur Luc Claes, qui ne représentera désormais plus la société MODET GROUP LUXEMBOURG AG en tant que gérant.

Luxembourg, le 28 septembre 1998.

Pour la société
Son mandataire
KPMG Tax Consulting

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1998, vol. 512, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43848/671/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

SCHIFFFAHRTSUNTERNEHMEN SCHIPPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 1^{er} août 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43874/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LE BEAUVOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 50.805.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Renzo Perlini, serveur, demeurant à L-1249 Luxembourg, 16 rue Bourbon.

Lequel comparant a exposé au notaire:

Qu'il est le seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LE BEAUVOIR, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 26 juillet 1995,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 7 août 1995.

Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.805.

Que la société a un capital social de 500.000,- LUF, divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, appartenant toutes à l'associé unique Monsieur Renzo Perlini, prénommé.

Que la société ne possède pas d'immeubles, ni parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cession de Parts

Le prénommé associé unique Renzo Perlini cède par les présentes toutes ses parts sociales à la société anonyme EURO-EASEY S.A., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, pour laquelle est ici présent et accepte son administrateur-délégué Monsieur Giancarlo Speciale, commerçant, demeurant à L-1941 Luxembourg, 411, route de Longwy, lequel déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière de la prédite société.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Le cédant et la cessionnaire déclarent que les modalités de la présente cession ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Le cédant et le cessionnaire déclarent que les modalités de la présente cession ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Monsieur Renzo Perlini, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associée unique la société anonyme EURO-EASEY S.A., prénommée, représentée comme il est dit ci-avant, a pris la décision suivante:

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article six des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à la société anonyme EURO-EASEY S.A. établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

De tout ce qui précède, le notaire a dressé le présent procès-verbal.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 18.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: Perlini, Speciale, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 111S, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 octobre 1998.

P. Decker.

(43832/206/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LE BEAUVOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 50.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(43833/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LE CASTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 29.604.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Giancarlo Speciale, commerçant, demeurant à L-1941 Luxembourg, 411, route de Longwy.

Lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LE CASTEL, S.à r.l., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 76 du 28 mars 1989,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 514 du 9 décembre 1994,

modifiée suivant actes reçus par le notaire instrumentant en dates du 27 novembre 1995 et du 3 avril 1996, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 11 juillet 1996,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 19 septembre 1996.

Qu'elle la société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.604.

Que la société a un capital social de 1.000.000,- LUF, divisé en 1.000 parts sociales de 1.000,- LUF chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles, ni parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cession de Parts

Le prénomné associé unique Giancarlo Speciale cède par les présentes toutes ses parts sociales à la société anonyme EURO-EASEY S.A., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, pour laquelle est ici présent et accepte son administrateur-délégué Monsieur Giancarlo Speciale, prénomné, lequel déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière de la prédite société.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Le cédant et la cessionnaire déclarent que les modalités de la présente cession ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Jean-Michel Juventy, barman, demeurant à L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard,

lequel intervenant, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associée unique la société anonyme EURO-EASEY S.A., prénomnée, représentée comme il est dit ci-avant, a pris la décision suivante:

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en mille parts sociales (1.000) de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à la société anonyme EURO-EASEY S.A., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

De tout ce qui précède, le notaire a dressé le présent procès-verbal.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 18.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: Speciale, Juventy, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 111S, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 octobre 1998.

P. Decker.

(43834/206/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LE CASTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 29.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(43835/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LUX-TANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 46.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour LUX-TANK S.A.

Signature

(43837/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LUX-TANK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.576.

Auszug aus der Generalversammlung vom 30. Dezember 1997

1. Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Abschlußprüfer wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit im abgeschlossenen Geschäftsjahr erteilt.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder sowie den Abschlußprüfer werden in ihrem Amt bestätigt.

Verwaltungsrat

– Frau Monique Maller, Grevenmacher;

– Frau Rita Harnack, Luxemburg;

– Herr Erich Henne, Grevenmacher.

Prüfungskommissar

– LUX-FIDUCIAIRE, 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, den 30. Dezember 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43838/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MALACO INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Walferdange.

R. C. Luxembourg B 44.491.

Le bilan au 31 décembre 1997, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43839/767/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

NEW ENGLAND CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 56.786.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 octobre 1998 à 15.00 heures**Résolution*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Giancarlo Cervino et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43853/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen, agissant en sa qualité de mandataire de la société MEDIA PARTNERS PROPERTIES S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 7 août 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- MEDIA PARTNERS PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 mars 1996, sous la dénomination de HALVA S.A., publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 du 7 juin 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150, du 27 mars 1997.

II.- Le capital souscrit de la société est de USD cent mille (100.000,- USD), représenté par cent (100) actions de USD mille (1.000,- USD) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital à concurrence de USD neuf cent mille (900.000,- USD) pour le porter de son montant initial à USD un million (1.000.000,- USD) par l'émission de neuf cents (900) actions de USD mille (1.000,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 15 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 7 août 1998, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de 120 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de USD 120.000,- et passe de USD 100.000,- à USD 220.000,-.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par:

M.P.I. MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL BV, ayant son siège social à NL-Amsterdam, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 (alinéa 1^{er}, 2 et 3) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à USD deux cent vingt mille (220.000,- USD), représenté par deux cent vingt (220) actions de USD mille (1.000,- USD) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille cent vingt francs luxembourgeois (4.455.120,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Thommes, M. Koeune, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 août 1998, vol. 406, fol. 52, case 10. – Reçu 44.551 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 1998.

E. Schroeder.

(43841/228/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 1998.

E. Schroeder.

(43842/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MEMIE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.714.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43844/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MULTIMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 32.678.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 513, fol. 26, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43849/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MULTIMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 32.678.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 15 octobre 1998

Les mandats d'administrateurs de Madame Sylvie Theisen et Monsieur Manuel Hack, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Madame Eliane Irthum, employée privée, résidant à Helmsange, est nommée Administrateur en remplacement de Madame Sandrine Purel, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait sincère et conforme
MULTIMET S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43850/788/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.574.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 20, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature
Un administrateur

(43845/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.574.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 5 octobre 1998 qu'à l'unanimité les administrateurs Madame Maggy Kohl, Monsieur Rui Da Costa et TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. ont été réélus pour une nouvelle période de trois ans.

Le commissaire aux comptes de la société, TMF LUXEMBOURG S.A., a également été réélu pour une nouvelle période de trois ans.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43846/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 513, fol. 26, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

(43851/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Reportée en date du 9 octobre 1998

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, est nommée administrateur de la société en remplacement de Madame Sandrine Purel, démissionnaire. Madame Irthum terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme
NATIMMO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43852/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

SIMON A. COHEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 1998, vol. 513, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

R. P. Pels.

(43878/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

OCULAR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 59.684.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43857/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

OCULAR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 59.684.

Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 15 octobre 1998:

– les comptes au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;
– les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire:

Administrateurs

– M. Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Grand-Duché de Luxembourg;
– M. Steven Georgala, «Bachelor of Laws», 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffite, France;
– M. Donald W. Braxton, expert-comptable, Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse.

Commissaire

M. Jac J. Lam, c/o MULTIBREEN B.V., Postbus 4, 2350 AA Leiderdorp, Pays-Bas.
Luxembourg, le 15 octobre 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43858/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43868/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders
25 August 1998

The Annual General Meeting of Shareholders was held at 15.00 at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman Paul Robat was elected as Chairman of the meeting.
Secretary Anne-Marie Phipps was elected as Secretary of the meeting.
Scrutineer Derek Ramage was elected as Scrutineer of the meeting.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 1998.
3. Approval of the allocation of results.
4. Discharge of the Directors and the Independent Auditor.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

List of Attendance

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list 1,578,088 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the Report of the Independent Auditor
The report was read and approved by the meeting.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 1998
The meeting reviewed and approved the Statement of Net Assets and the Statement of Operations for the year ended 31 May 1998.
3. Approval of the allocation of results
The meeting agreed that no distribution will be made for the year ended 31 May 1998.
4. Discharge of the Directors and the Independent Auditor
The meeting agreed to discharge the Directors and the Auditor for the proper performance of their duties during the year ended 31 May 1998.
5. Election of the Directors
The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:
Mr H. W. E. Riedlin
Mr T. Van Rijckevorsel
Mr J. P. Van Keymeulen
Mr G. J. Has
Mr A. Elvinger.
The meeting did not propose to re-elect Mr P. Deltomme as a Director for the forthcoming period.
6. Election of the Independent Auditor
The meeting agreed to re-elect KPMG AUDIT as Auditor for the period of one year until the next Annual General Meeting of shareholders.
7. Any other business
There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 15.30.

Signature Signature Signature
The Chairman The Secretary The Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43869/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

NEW YORK ADVISERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.537.

Le bilan au 31 juillet 1998 de NEW YORK ADVISERS, SICAV a été enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(43854/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

NEW YORK ADVISERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.537.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 octobre 1998, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Andrew A. Davis

Kenneth C. Eich

Joseph Becker.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43855/051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

X-TRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.888.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 16 octobre 1998, vol. 206, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43894/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.780.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43870/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.780.

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders
25 August 1998

The Annual General Meeting of Shareholders was held at 14.00 at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman	Paul Robat was elected as Chairman of the meeting.
Secretary	Anne-Marie Phipps was elected as Secretary of the meeting.
Scrutineer	Derek Ramage was elected as Scrutineer of the meeting.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 1998.
3. Approval of the allocation of results.
4. Discharge of the Directors and the Independent Auditor.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

List of Attendance

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list 570,748 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the Report of the Independent Auditor
The report was read and approved by the meeting.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 1998
The meeting reviewed and approved the Statement of Net Assets and the Statement of Operations for the year ended 31 May 1998.
3. Approval of the allocation of results
The meeting agreed that no distribution will be made for the year ended 31 May 1998.
4. Discharge of the Directors and the Independent Auditor
The meeting agreed to discharge the Directors and the Auditor for the proper performance of their duties during the year ended 31 May 1998.
5. Election of the Directors
The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:
Mr H. W. E. Riedlin
Mr T. Van Rijckevorsel
Mr J. P. Van Keymeulen
Mr G. J. Has
Mr A. Elvinger.
The meeting did not propose to re-elect Mr P. Deltomme as a Director for the forthcoming period.

6. Election of the Independent Auditor

The meeting agreed to re-elect KPMG AUDIT as Auditor for the period of one year until the next Annual General Meeting of shareholders.

7. Any other business

There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 14.30.

Signature Signature Signature
The Chairman The Secretary The Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43871/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

S.I.H., SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.I.H., SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 juillet 1991, numéro 272.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 19 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 septembre 1993, numéro 400.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social de ITL 204.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 46.000.000,- à ITL 250.000.000,- par incorporation de réserves.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserves à concurrence d'un montant de deux cent quatre millions de liras italiennes (ITL 204.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions de liras italiennes (ITL 46.000.000,-) à deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 250.000.000,-), par l'émission de deux mille quarante (2.040) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune.

L'existence de ces réserves se dégage d'une situation comptable arrêtée au 30 juin 1998 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions nouvelles sont réparties entre les actionnaires proportionnellement aux actions détenues par eux.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 3 (alinéa 1^{er}, 2 et 3) aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 250.000.000,-) représenté par deux mille cinq cents actions (2.500) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital, s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à quatre millions deux cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt francs luxembourgeois (4.257.480,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Adam, N. Thommes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 1998, vol. 406, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 1998.

E. Schroeder.

(43876/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

S.I.H., SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 1998.

E. Schroeder.

(43877/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

RESIDENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Walferdange.

R. C. Luxembourg B 11.055.

Le bilan au 31 décembre 1997, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Signature.

(43872/767/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

OBLICIC, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.841.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 1998

Transfert du siège social à partir du 30 septembre 1998: du 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(43856/007/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-JOSEPH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Eglise.

DISSOLUTION

Rapport sur l'assemblée générale du 8 octobre 1998

L'assemblée décide à la majorité des voix requises la dissolution de l'association sans but lucratif LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-JOSEPH, avec siège social à Esch-sur-Alzette.

Les fonds de l'association sont versés à la FABRIQUE D'EGLISE SAINT-JOSEPH Esch-sur-Alzette, conformément à l'article 9 des statuts.

Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1998.

<i>Le président</i>	<i>Le secrétaire</i>	<i>Le trésorier</i>	<i>Membre</i>	<i>Membre</i>
J. Schwickerath	J. Klosen	N. Neiser	C. Juncker	J. Huybrechts

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1998, vol. 311, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43895/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ALLEMAGNE-LUXEMBOURG
DANS LE DOMAINE DES SCIENCES, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Constituée par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 1994.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 27 mars 1995.

Statuts publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 126 du 22 mars 1995.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1997

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Valeurs mobilières	26.862.804,-	Dotations	25.000.000,-
Avoirs en banque	1.325.794,-	Résultats exercices antérieurs	3.223.124,-
Comptes de régularisation	768.847,-	Résultat exercice 1997	734.321,-
	<u>28.957.445,-</u>		<u>28.957.445,-</u>

COMPTE DE RESULTAT POUR L'ANNEE CLOTUREE AU 31 DECEMBRE 1997

<i>Crédit</i>		<i>Débit</i>	
Intérêts	1.817.112,-	Dépenses concernant l'objet de la Fondation	562.843,-
		Frais généraux	16.813,-
		Réduction de valeur (sur valeurs mobilières)	401.811,-
		Pertes résultant d'une vente des valeurs mobilières et de change ...	101.324,-
	<u>1.817.112,-</u>	Résultat de l'exercice	734.321,-
			<u>1.817.112,-</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 1998

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Intérêts	1.400.000,-	Financement de projets	1.650.000,-
Déficit	300.000,-	Frais généraux	50.000,-
	<u>1.700.000,-</u>		<u>1.700.000,-</u>

En vertu des articles 26-2, 27 et suivants de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, la FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ALLEMAGNE-LUXEMBOURG DANS LE DOMAINE DES SCIENCES est reconnue comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales, dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1^{er}, n° 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 2 de la même loi.

Le conseil d'administration

Ekkehard Storck, Docteur en droit, président;
Pierre Seck, Professeur-docteur, Vice-président;
Ernst Wilhelm Contzen, Administrateur;
Manfred Osten, Docteur en droit, Administrateur.

Vérificateur des comptes

Edy Schmit, Administrateur de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 9 septembre 1998.

E. Storck
Le Président

P. Seck
Le Vice-Président

En exécution du mandat de révision que vous avez bien voulu me confier, j'ai examiné les états financiers de la FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ALLEMAGNE-LUXEMBOURG DANS LE DOMAINE DES SCIENCES pour l'année se terminant au 31 décembre 1997. Mon examen a comporté les procédures de vérification et les recoupements que j'ai jugé nécessaires dans les circonstances données.

Sur base de ces contrôles, j'ai pu me convaincre que:

- la gestion financière de la Fondation fait l'objet d'une comptabilité régulière;
- les dépenses ont été dûment autorisées et effectuées dans le respect de l'objet et de la politique de la Fondation;
- le bilan au 31 décembre 1997 ainsi que le compte de résultats pour l'année se terminant à cette date reflètent fidèlement la situation patrimoniale, respect. le résultat de la Fondation.

E. Schmit
Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43896/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

SERVECOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.797.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twelfth of October.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Johan Joseph Schibli, director of companies, residing in 19, Baarerstrasse, Zug (Switzerland), here represented by Mr Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, residing at L-7343 Steinsel, 7, rue des Templiers, by virtue of a proxy given in Zug (Switzerland), on 7th October 1998.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through his mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company SERVECOR INTERNATIONAL S.A. R. C. B Number 34.797, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 10th 1990, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 74 of February 16th, 1991.

- The corporate share capital of the company is set at two hundred and twenty thousand (220,000.-) Swiss francs represented by fifty-five thousand (55,000) shares, having a par value of four (4.-) Swiss francs each, and divided into fifty thousand (50,000) ordinary shares and five thousand (5,000) repurchaseable shares of preference share class «A» entirely subscribed and fully paid in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company SERVECOR INTERNATIONAL S.A.;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company SERVECOR INTERNATIONAL S.A. with immediate effect;

- The appearing party declares that he has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

The appearing party as liquidator of the company SERVECOR S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office («siège social») of the dissolved company, presently at L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares.

Upon these facts the notary stated that the company SERVECOR INTERNATIONAL S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Johan Josef Schibli, administrateur de sociétés, demeurant 19, Baarerstrasse, Zug (Suisse), ici représenté par Monsieur Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7343 Steinsel, 7, rue des Templiers, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug (Suisse), le 7 octobre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SERVECOR INTERNATIONAL S.A., R.C. B numéro 34.797, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 août 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 74 du 16 février 1991.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent vingt mille (220.000,-) francs suisses, représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de quatre (4,-) francs suisses chacune, et divisées en cinquante mille (50.000) actions ordinaires et cinq mille (5.000) actions préférentielles rachetables de classe «A», entièrement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SERVECOR INTERNATIONAL S.A.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société SERVECOR INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société SERVECOR INTERNATIONAL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SERVECOR INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Lagesse, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 111S, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(43875/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MISTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

Signature.

(43847/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SLB HOLDINGS L.P., having its registered office in 1013 Centre Road Wilmington Delaware, represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 28th, 1998,

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named appearer and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which he acts, has declared its intention to constitute by the present deed a unipersonal «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a unipersonal «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any other entity.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In addition, the Company may provide consulting and management services to all companies which are directly or indirectly controlled by its parent company or which belong to the group of the parent company.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF) divided into five thousand (5,000) parts of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer or parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, requests the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting or participants for an undetermined period. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 1998.

Subscription

The statutes having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:
SLB HOLDINGS L.P., prenamed 5,000 parts

The parts have been fully paid up to the amount of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) per part by a contribution in cash of five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF).

As a result the amount of five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately 110,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined period Mr Peter Walz, company director, residing in 525 S. Flagler Drive, West Palm Beach, Florida and Mr Eric Vanderkerken, employee, residing in Bertrange.
- 3) The company will be bound in any circumstances by the joint signature of two managers.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SLB HOLDINGS L.P., avec siège social 1013 Centre Road Wilmington Delaware, représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées ou à toute autre entité.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société pourra fournir des services de consulting et de gestion aux sociétés directement ou indirectement contrôlées par la société mère ou qui appartiennent au groupe de la société mère.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000.- LUF), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sauf moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des Articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) repré(nte) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Il(s) est/est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 1998.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

SLB HOLDINGS L.P., prénommé 5.000 parts

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par part par un apport en liquide de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

Le montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 110.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenue une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège de la société est établi à Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

2) Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée Monsieur Peter Waltz, dirigeant de société, résidant à 525 S. Fhagler Drive, West Palm Beach, Floride et Monsieur Eric Vanderkerken, employé, résidant à Bertrange.

3) La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1998, vol. 111S, fol. 34, case 7. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

P. Frieders.

(43908/212/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1998.

VIKING CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.179.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 7 octobre 1997 que: Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43887/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

MT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 10, Chemin de Beau-Soleil (Suisse);

2.- Madame Hélène Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 10, Chemin de Beau-Soleil (Suisse);

3.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Tous les trois ici représentés par Monsieur Eric Magrini, conseil juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MT FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoise et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de manière mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille ECU (1.500.000,- XEU), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- XEU) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix de propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. A) Sauf dans les cas exceptionnels mentionnés au paragraphe B) du présent article, le transfert d'actions, sous n'importe quelle forme - même si le transfert est ultérieur, ou en cas de nantissement, d'option, de préférence ou sous toute autre forme - est soumise à un droit de préemption en faveur des actionnaires existants.

B) Le transfert d'actions peut cependant être opéré librement en cas de transfert, soit à titre onéreux soit à titre gracieux ou par succession:

- en faveur d'un conjoint, d'un descendant;

- en faveur d'une société liée, pour autant que l'actionnaire cédant détienne à ce moment, seul ou avec son conjoint, ses descendants, directement aussi bien qu'indirectement par l'intermédiaire de holdings, cent pour cent (100 %) des actions de la société liée.

C) Si un actionnaire veut céder une ou plusieurs de ses actions et que d'autres dispositions n'ont pas été prises à ce sujet par tous les actionnaires, les règles suivantes seront appliquées:

1) Les actionnaires existants bénéficient d'un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée.

2) Si plusieurs actionnaires exercent leur droit de préemption en même temps, et pour autant qu'ils n'aient pas convenu d'autre arrangement entre eux, les actions mises en vente seront partagées au prorata du nombre des actions qu'ils détiennent déjà.

Si à la suite de cette répartition proportionnelle, les actions mises en vente ne peuvent pas être attribuées de façon certaine, ces actions seront tirées au sort par le Président du Conseil d'Administration entre les actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption. Ce tirage au sort sera exécuté en présence des intéressés ou après que ces derniers ont été invités à ce tirage par lettre recommandée.

L'abandon total ou partiel de l'exercice du droit de préemption par un ou plusieurs actionnaires augmente le droit de préemption des autres actionnaires.

3) L'actionnaire qui veut céder une ou plusieurs actions ou qui reçoit une offre de rachat d'un tiers doit faire connaître ses intentions au Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec la mention expresse des nom, prénom, profession et domicile du candidat acheteur proposé ainsi que du nombre des actions à céder, du prix proposé pour chaque action et des autres conditions de vente. La date d'envoi de cette lettre recommandée est appelée ci-après «date de référence».

Le droit de l'actionnaire cédant de céder ses actions est suspendu au cours de la procédure qui doit permettre aux autres actionnaires d'exercer leur droit de préemption.

Dans les deux semaines qui suivent la date de référence, le Président du Conseil d'Administration doit envoyer une lettre recommandée aux différents actionnaires - pour autant que l'identité de ces derniers soit connue - afin de leur faire connaître la cession proposée et de demander à chacun d'entre eux s'il est disposé à acheter la totalité ou une partie des actions proposées.

Si les actions sont au porteur et que l'identité de tous les actionnaires n'est pas connue, le Président du Conseil d'Administration doit avertir les actionnaires dans le délai de deux semaines mentionné plus haut par le biais d'annonces qui seront insérées dans un journal à diffusion nationale et dans un journal de la région où le siège de la société est établi.

Dans les huit semaines qui suivent l'envoi de cet avis ou l'annonce publique, les différents actionnaires doivent envoyer une lettre recommandée au Président du Conseil d'Administration afin de lui faire connaître leur décision, à savoir:

a) soit qu'ils exercent leur droit de préemption;

b) soit qu'ils n'exercent pas ce droit et sont d'accord avec la cession.

Ils devront en même temps indiquer s'ils utiliseront ultérieurement leur droit de préemption en rapport avec les actions sur lesquelles les autres actionnaires n'ont pas exercé leur droit de préemption.

S'ils n'envoient pas leur réponse dans le délai fixé ci-dessus et selon la manière indiquée, ils sont censés donner leur consentement à la cession.

Le Président du Conseil d'Administration doit faire connaître le résultat de la consultation des actionnaires au cédant ainsi qu'à chacun des actionnaires ayant déclaré vouloir exercer son droit de préemption, et ce par lettre recommandée envoyée dans la semaine qui suit le jour de la clôture de la période au cours de laquelle le droit de préemption devait être exercé par les autres actionnaires.

4) Le droit de préemption des actionnaires sera seulement exercé effectivement et définitivement lorsque:

- soit, la totalité des actions proposées font l'objet du droit de préemption exercé par les autres actionnaires;
- soit l'actionnaire cédant déclare être d'accord pour céder les seules actions qui font l'objet du droit de préemption exercé.

Si le droit de préemption n'est pas exercé par les actionnaires pour la totalité des actions proposées, le cédant a de ce fait le droit, soit de retirer son offre, soit d'accepter l'offre des actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption et de céder les actions restantes à toute autre personne, soit de céder la totalité des actions proposées à toute autre personne.

5) Si le droit de préemption est exercé, les actions doivent être cédées en propriété dans les quatorze semaines qui suivent le jour de la clôture de la période au cours de laquelle le droit de préemption devait être exercé par les autres actionnaires.

6) La valeur de rachat est la valeur des actions qui sera fixée tous les ans à l'unanimité après l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale.

A défaut de fixation de la valeur de rachat selon la manière indiquée ci-dessus et en l'absence d'un contrat entre les parties en matière de prix de vente, un collège de trois experts réviseurs d'entreprises sera désigné, dont le premier membre sera choisi par le cédant et le deuxième par les autres associés. Si l'une des parties néglige de désigner son expert dans les huit (8) jours qui suit la mise en demeure envoyée par l'autre partie, cette dernière pourra demander la désignation de cet expert par requête simple envoyée à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement du siège social. Les réviseurs d'entreprises désignés de cette manière désigneront à leur tour un troisième réviseur d'entreprises qui fera partie du collège de réviseurs d'entreprises.

Au cas où un accord ne serait pas atteint au sujet de la désignation du troisième réviseur d'entreprises, la partie la plus diligente pourra demander la désignation du troisième expert par requête simple envoyée à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement du siège social, qui désignera et nommera le troisième arbitre.

Pour fixer le prix de vente des actions mises en vente, le collège devra se baser sur les informations sociales les plus récentes. Dans tous les cas, les données sociales chiffrées ou non sur lesquelles le collège de réviseurs d'entreprises se fonde pour déterminer le prix de vente des actions ne pourront pas remonter à plus de six mois avant la date de référence. En outre, le collège de réviseurs d'entreprises doit tenir comptes des événements importants qui se seraient produits le cas échéant dans l'intervalle.

A l'occasion de la fixation du prix de vente, il tiendra en outre compte de la valeur réelle de l'actif de la société au moment de la cession (entre autres: la valeur intrinsèque corrigée, la valeur de rendement, etc...), ainsi que des perspectives d'avenir de la société.

Le collège de réviseurs d'entreprises fixera la valeur de rachat des actions de façon irrévocable en conformité avec les modalités énoncées ci-dessus et sans aucune possibilité de recours de la part des parties.

Les frais occasionnés par le collège de réviseurs d'entreprises sont proportionnellement supportés par les autres associés qui ont fait connaître leur intention de garder leur droit de préemption.

7) L'actionnaire cédant reste toutefois libre de retirer son offre de cession d'actions, sans la moindre reconnaissance de préjudice, et de renoncer par conséquent à la vente d'actions si le prix de vente, tel qu'il a été fixé par le collège de réviseurs d'entreprises, n'est pas suffisant pour l'actionnaire cédant.

Le cas échéant, il devra en avertir, par lettre recommandée, le Président du Conseil d'Administration qui en fera part à son tour aux autres actionnaires. Dans ce cas, les frais occasionnés par le collège de réviseurs d'entreprises seront supportés en totalité par l'actionnaire cédant.

D'autre part il reste toujours possible pour chacun des associés qui avait déjà fait connaître antérieurement son intention d'exercer son droit de préemption de retirer son offre, sans la moindre reconnaissance de préjudice, et de renoncer par conséquent à l'achat d'actions, si le prix de vente, tel qu'il a été fixé par le collège de réviseurs d'entreprises n'est pas satisfaisant pour lui. Le cas échéant, il devra en avertir, par lettre recommandée, le Président du Conseil d'Administration qui en fera part à son tour aux autres actionnaires qui souhaitent fermement exercer leur droit de préemption ainsi qu'à l'actionnaire cédant. Le droit de préemption des autres actionnaires augmentera proportionnellement en conséquence.

8) Le prix d'achat doit être payé au comptant à l'occasion de transfert physique des actions ou de l'inscription de leur transfert au registre des actions. La propriété et la jouissance des actions seront transmises au cessionnaire à la même date.

9) En cas de cession ou de transfert d'actions en raison du décès d'un actionnaire aux héritiers ou aux légataires de celui-ci, autres que les personnes énumérées au paragraphe B) du présent article, les autres actionnaires jouissent d'un droit de rachat de ces actions.

En cas de décès d'un actionnaire, ses héritiers ou ses légataires doivent en avertir le Président du Conseil d'Administration par écrit. Le Président du Conseil d'Administration doit transmettre aux héritiers ou aux légataires, dans les deux semaines qui suivent, toutes les pièces disponibles (comptes annuels, états intermédiaires d'actif et de passif, comptes rendus du conseil d'administration) qui sont nécessaires aux intéressés afin de leur permettre de fixer le prix de vente des actions. Le droit de préemption doit être exercé par les autres actionnaires sous les conditions, selon les modalités et dans les délais précisés plus haut, si ce n'est que:

- les communications doivent être transmises aux héritiers ou aux légataires respectifs de l'actionnaire décédé;
- les héritiers ou les légataires ne peuvent pas invoquer les dispositions de l'alinéa 7 du point C du présent article.

10) Les actions sur lesquelles les autres actionnaires n'ont pas exercé leur droit de préemption et qui restent par conséquent cessibles en conformité avec les dispositions énoncées ci-dessus, peuvent être cédées au candidat acheteur proposé, pour autant que l'actionnaire cédant ait reçu une proposition d'un tiers, seulement en conformité avec les modalités et sous les conditions indiquées et au candidat acheteur proposé, dans un délai de neuf mois. Ce délai prend cours immédiatement le premier jour à partir duquel les actions sont librement cessibles.

1) Sans préjudice du droit de contester la validité et la possibilité d'opposition de la vente litigieuse, toute infraction à ce contrat donnera lieu à des sanctions.

L'actionnaire qui cédera ses actions en tout ou en partie d'une façon contraire à la procédure précédente sera tenu de plein droit de verser un dédommagement forfaitaire aux autres actionnaires, soit trente pour cent (30) de la valeur, ou bien un montant égal au prix de rachat calculé par un collège de réviseurs d'entreprises, en conformité avec les articles susmentionnés. Les autres actionnaires ne doivent pas prouver si, comment et dans quelle mesure ils subissent un préjudice à la suite de cette infraction.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un ou de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 octobre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 1999.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de sept cent dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de soixante et un millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1.- Monsieur André Guichard, préqualifié, sept mille cinq cents actions	7.500
2.- Madame Hélène Guichard, préqualifiée, sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	7.499
3.- Monsieur André Wilwert, préqualifié, une action	1
Total: quinze mille actions	15.000

Les quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) actions souscrites par Monsieur André Guichard et Madame Hélène Guichard ont été intégralement libérées moyennant apport de vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (24.375) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix francs français (10,- FRF) de la société anonyme de droit français MANUTAN S.A., ayant son siège social à F-75012 Paris, 32bis, boulevard de Picpus (France);

cet apport évalué à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents ECU (1.499.9000,- XEU).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'action souscrite par Monsieur André Wilwert a été libérée par versement en numéraire, de sorte que la somme de cent ECU (100,- XEU) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur André Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 10, Chemin de Beau-Soleil (Suisse), Président du conseil d'administration;
 - b) Madame Hélène Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 10, Chemin de Beau-Soleil (Suisse);
 - c) Monsieur Jean-Dominique Delannoy, juriste, demeurant F-75007 Paris, 195, rue de l'Université (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en 1999.
- 5.- Le siège de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur André Guichard, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Magrini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 1998, vol. 504, fol. 44, case 6. – Reçu 600.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 1998.

J. Seckler.

(43912/231/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 1998.

SITTING BULL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Assemblée générale

L'actionnaire-détenteur majoritaire des parts sociales:

Monsieur Claessens Alex,

totalisant ainsi la majorité / totalité du capital social.

Le secrétaire en présence et actant comme secrétaire:

Avec siège à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel,

Monsieur Claessens Alex, économiste,

a été décidé ce qui suit:

Article 1^{er}: Cession des parts sociales en faveur de Monsieur Complementary Rudy, résidant à Londres, Passeport Belgique 063-0055004-08.

Article 2: Cessation des cinq cents parts sociales de la société.

Article 3: Monsieur Claessens Alex sera chargé d'enregistrer cette minute.

Fait à Luxembourg, en date du 22 avril 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43879/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 26, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour OWEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(43859/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.

PARVOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.813.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 1998 que

1) L'assemblée a procédé à une reconstitution entière des organes sociaux.

Ont été nommés:

Administrateurs

– Monsieur Paolo de Santis, industriel, demeurant à Como (Italie);

– Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Luxembourg);

– Madame Vania Migliore-Bavarini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

– GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat des organes sociaux ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

2) Le siège social de la société a été transféré à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43860/273/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1998.